

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU ASSEMBLÉE
AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2024**

Le Assemblée réuni sous la présidence de , Maire.

Après avoir examiné le compte financier unique, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte financier unique fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : 267 907.97 €
- un déficit de fonctionnement de : 0.00 €

Nombre de membres en exercice :	13
Nombre de membres présents :	10
Nombre de suffrages exprimés :	11
VOTES : Contre 0 Pour	11

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
Résultat de fonctionnement	
<u>A Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	154 892.93 €
<u>B Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte financier unique, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	113 015.04 €
C Résultat à affecter = A+B (hors restes à réaliser) (Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	267 907.97 €
<u>D Solde d'exécution d'investissement</u>	-158 054.74 €
<u>E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)</u>	-122 000.00 €
Besoin de financement F	=D+E -280 054.74 €
AFFECTATION = C	=G+H 267 907.97 €
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement G = au minimum, couverture du besoin de financement F	267 907.97 €
2) H Report en fonctionnement R 002 (2)	0.00 €
DEFICIT REPORTE D 002 (5)	0.00 €

- (1) Indiquer l'origine : emprunt : _____, subvention : _____ ou autofinancement : _____
(2) Eventuellement, pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.
(3) Joindre les documents prévus par l'instruction M14 (Vol. I, Tome II, Titre 3, Chapitre 5, § 4).
(4) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionnement. Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise en compte après le vote du compte financier unique.
(5) En ce cas, il n'y a pas d'affectation

Certifié exécutoire par , , compte tenu de la transmission , le 13/03/2025 et de la publication le 13/03/2025.

A , le 13/03/2025.

Le Maire
R. MOUYSSET



Accusé de réception en préfecture
012-211202627-20250403-20250403_06-DE
Reçu le 14/04/2025

Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : delib n°6 affectation du résultat budget commune

.....
Date de décision: 03/04/2025

Date de réception de l'accusé 14/04/2025

de réception :

.....
Numéro de l'acte : 20250403_06

Identifiant unique de l'acte : 012-211202627-20250403-20250403_06-DE

.....
Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 7 .1 .3

Finances locales

Decisions budgetaires

document budgétaire

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....
Nom du fichier : Delib 6 affectation du résultat commune.pdf (

99_DE-012-211202627-20250403-20250403_06-DE-1-1_1.pdf)